

Greppo ; et de l'hébreu, suivant M. Nolhac. L'hypothèse de ce dernier est ingénieuse. Nous remarquerons, toutefois, une grave méprise concernant le sens de deux mots grecs. M. Nolhac veut que dans $\xi\omega\tau\chi\omega\lambda\epsilon\rho\mu\sigma$, ce mot-ci soit au pluriel. Or, il n'en est rien ; $\chi\omega\lambda\epsilon\rho\mu\sigma$ est un simple génitif, demandé par $\xi\omega\tau$.

A l'époque où parut la dissertation de M. Greppo, et où M. Nolhac publia dans le *Réparateur* la note aujourd'hui réimprimée, on fit courir l'épigramme suivante :

Pollux veut que du grec vienne le *Choléra*,
Et Baruch de l'hébreu. Johanneau vous dira
Qu'il pourrait bien venir du pays de Cocagne,
S'il ne penchait déjà pour la Basse-Bretagne.
Qu'il nous vienne des Goths, des Grecs ou des Hébreux !
Entre vous le débat, Messieurs, je m'en rapporte ;
Mais savez-vous, morbleu ! ce qui m'importe ?
C'est que jamais il ne vienne en ces lieux.

La troisième brochure de M. Nolhac porte le titre de *Proposition faite à l'Académie, en 1838, de placer, dans le lieu de ses séances, les portraits de quelques-uns de nos concitoyens, qui lui ont appartenu, et qui ont droit à notre souvenir*. L'intention de cet écrit n'a rien que de louable. M. Nolhac demande aussi, avec raison, que les noms de quelques rues soient changés, et l'on comprend, en effet, que de vaines dénominations, saugrenues ou inconvenantes, devraient être effacées de nos murs.

F.-Z. COLLOMBET.